



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 51339

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique d'abonnement à la saison pratiqué par le Théâtre et l'Orchestre national du Capitole. Ces abonnements sont souscrits durant les mois d'été et le paiement doit intervenir avant le 30 septembre (date de délivrance des cartes d'abonnement). Afin d'étaler la charge financière pour les spectateurs, il est proposé aux abonnés qui le désirent de régler le montant de leur abonnement en trois mensualités (juillet, août et septembre). Ces paiements se font par prélèvements sur leur compte postal ou bancaire. Certains abonnés souhaitent régler leur abonnement au moyen d'une carte bancaire, selon le même principe que celui appliqué dans la vente par correspondance. Il lui demande d'étudier les possibilités de paiement fractionné par carte bancaire et, si cela s'avère possible, de lui indiquer les conditions.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51339

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5466

Question retirée le : 29 janvier 2001 (Retrait à l'initiative de l'auteur)